

REUNION DU 15 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le **quinze décembre** à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine BARON-POUDRET, Stéphanie BRUNET, Nicole FERNANDES, Sophie QUILLIEC, Florence MARMAN.
Messieurs Régis BRAULT, Simon BRIE, Laurent POUBLANC, Robert DAUGÉ, Philippe THIBAUT.

Etaient absents excusés : Mmes Manuela MASSET- DAVID et Brigitte BOURDON.
Mrs Philippe ROQUET, Patrice CAILLE et Philippe NIVAU.

Mme Florence MARMAN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 8 décembre 2009

Approbation du dernier compte rendu de réunion.

TARIF EMPLACEMENT COMMERCANTS NON SEDENTAIRES

Le Conseil Municipal dans sa dernière séance a décidé d'instaurer un forfait électrique de 30 €/mois pour tout commerçant non sédentaire effectuant un branchement électrique sur un compteur communal.

Après réflexion plus approfondie la tarification semble excessive.

La commission des finances propose le tarif de 15€/mois au titre de dédommagement pour le branchement électrique.

Accord du conseil avec une application au 1/1/2010.

MUR BARON – COMPLEMENT FACTURE

Dans sa dernière séance le Conseil avait décidé de prendre à sa charge 30% de la somme de 2119.39 € (soit 631.81€) correspondant aux travaux de réalisation d'un mur. Or, ce montant ne correspond pas à la totalité des frais engagés par l'intéressé, une facture de 915 € avait été réglée au début des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir à 631.81 € la participation communale et précise que la commune se dégage de toute responsabilité en cas d'inondations et/ou de dégâts occasionnés sur ce mur.

SALLE DES ASSOCIATIONS – MISE A DISPOSITION COMMERCANT NON SEDENTAIRE

Une commerçante non sédentaire est intéressée pour vendre à LATILLE des accessoires, vêtements, bijoux 1 fois tous les 2 mois (de 10 h 30 à 15 h 30) et sollicite à cet effet la salle des associations.

Après en avoir délibéré le Conseil donne un avis favorable et décide d'appliquer la tarification de 50€ par utilisation.

Un courrier sera adressé à l'intéressée.

CONTRAT D'ADAPTATION A L'EMPLOI – ECOLE

Le Conseil Municipal décide d'établir un contrat aidé type CAE pour une durée hebdomadaire de travail de 20h semaine à Mlle Anita PIAULET pour laquelle un contrat de mise à disposition par le centre de gestion avait été réalisé dans l'urgence (du 19/11 au 23/12/2009). Il est précisé que cet agent a donné entière satisfaction dans son travail et est très appréciée des enfants. Le contrat sera établi pour une durée **d' 1an à compter du 24/12/2009** et Mr le Maire est chargé d'aviser et de présenter Anita PIAULET aux enseignants.

Il avait été évoqué lors de la précédente réunion de conseil la possibilité que l'agent recruté sous CAE effectue également des travaux de ménage à la piscine (entre 12 et 14 h/semaine).

Une réunion avec les commissions sport-école, les adjoints, le Maire et l'éducateur des APS a eu lieu.

Réflexion est toujours en cours et une modification de la durée hebdomadaire de travail du CAE pourrait être réalisée ultérieurement.

A SUIVRE.

ECOLE –SURVEILLANCE A LA GRILLE - SORTIE DES ENFANTS A 16 H

La commune n'a pas obligation d'intervenir pour la surveillance des enfants à la grille de l'école lors de la sortie des classes à 16 heures (surveillance mise en place lors du ramassage scolaire des enfants de la classe de perfectionnement et qui a été supprimé voilà plusieurs années).

Après un large débat, le Conseil municipal décide qu'à partir de la rentrée de janvier et après en avoir informé les parents, ce service sera supprimé et inscrit dans le règlement de l'école.

Les parents devront respecter les horaires de sortie de leurs enfants.

CHANTIER LOISIRS 2010

Les adolescents sont très intéressés pour renouveler l'expérience d'un « chantier loisirs » sur la commune.

Réflexion est demandée au conseil pour déterminer le chantier 2010.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- continuer la restauration des lavoirs : Celui de cache grenouille est proposé avec la rénovation de la toiture mais il est interdit aux jeunes d'effectuer ce type de travaux impliquant du travail en hauteur (supérieur à 1 m)
- passerelle du moulin de la chèze : il faudrait refaire le ciment d'accès à la passerelle – Trop peu d'heures de travail pour occuper des jeunes 1 semaine. Idem pour la pompe avenue des trois fontaines.

Après délibération, la restauration de la passerelle de Boisguillon (entre le moulin et la rivière) pourrait tout à fait convenir pour ce type de chantier avec des jeunes. A voir et à étudier.

CONVENTION UTILISATION MINI BUS COMMUNAUTE DE COMMUNES – PACIFIQUE VOLLEY

La Pacifique Volley-ball a inscrit son équipe dans le championnat régional et sollicite une aide de la commune avec la mise à disposition (aux frais de la commune) du minibus de la Communauté de Communes pour les grands déplacements.

Une Convention établie sur demande du Maire a été reçue en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis défavorable.

TOUR POITOU CHARENTES 2010

Le tour Poitou-Charentes et son passage dans le pays Vouglaisien représente un budget de 26500 €.

Cette somme pourrait être prise en charge par les collectivités concernées selon la répartition suivante :

*Vouillé : 4000€

* Quinçay : 3000€

*Latillé : 3000€

*Communauté de Communes : 16500 €

Un large débat s'instaure sur le financement de cette manifestation sportive.

Le Conseil Municipal souligne que la Communauté de Communes pourrait prendre à sa charge la globalité des frais en raison de l'impact que le tour aura sur le territoire - le circuit concerne les 12 communes.

De plus, la demande du comité d'organisation du Tour Poitou-Charentes, pour l'accueil de l'épreuve le 26 août 2010, a été faite initialement auprès de la CDC.

Le Conseil fait part qu'il est indispensable et obligatoire d'établir en amont le budget prévisionnel.

Une réunion est programmée le 23 décembre prochain à 14 heures avec tous les acteurs et Monsieur le Maire ainsi que les délégués BRAULT Régis et Philippe THIBAUT y participeront.

A suivre.

ASSAINISSEMENT – 24 AVENUE DES TROIS FONTAINES

Mme DAUNAY, domiciliée 24 avenue des trois fontaines a reçu une facture d'eau très élevée représentant la consommation de 405 m3 (les années précédentes : entre 2 et 5 m3). Un recours a été déposé auprès du syndicat des trois vallées mais classé sans suite puisqu'aucune fuite n'a été décelée. Il semblerait que cette consommation excessive soit liée à une ouverture (inexpliquée par la propriétaire) du robinet d'eau qui aurait coulé directement dans la fontaine.

Or, cette facture va également entrainer une facture d'assainissement très importante (puisque liée au nombre de m3) d'un montant de 368.90€.

Le service étant communal, le conseil est sollicité pour une remise gracieuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et tenant compte du fait que l'eau n'a pas suivi le circuit normal d'assainissement décide de ne tenir compte que de la consommation habituelle de l'abonnée soit une facturation de 3m3.

Le SIVEER est donc chargé d'effectuer les opérations nécessaires à l'annulation et à l'établissement d'une nouvelle facture.

La trésorerie de Vouillé en sera également avisée.

DEMANDE DE PARTICIPATION – REVUE DES SAPEURS POMPIERS:

Le Conseil Municipal est sollicité pour le versement d'une participation pour la réalisation de « la revue des Sapeurs Pompiers ». La somme de 358.80 € est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable.

TRAVAUX LOGEMENTS 6 ET 8 RUE DE LA VERMINETTE

Les huisseries vont être changées sur les 2 logements et non uniquement sur le 8 comme indiqué dans la délibération de la précédente réunion.

TRAVAUX MUR CHEMIN DE LA TOURETTE

Le Conseil Municipal confirme que la réalisation d'un mur de soutènement d'une longueur d'environ 8 à 10 mètres au niveau du chemin de la tourette sur une partie des parcelles 713 et 714 (appartenant à Mr GOBBI) sera réalisée aux frais de la commune de LATILLE.

A ce jour, 2 devis sont parvenus en mairie avec un écart de prix très important. L'Adjoint à la voirie est dans l'attente (malgré de nombreuses relances) d'une troisième proposition avant de prendre toute décision.

ARBRES DE L'ECOLE

Le personnel technique va procéder à la coupe de 2 arbres dans la cour de l'école qui sont creux et dangereux.

TRAVAUX D'ELAGAGE – PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Un devis d'un montant de 850.33 € est présenté pour l'élagage des 30 tilleuls de la place du Champ de Foire. Pour débarrasser les branchages il est prévu la location d'un broyeur (les copeaux de tilleuls pourraient ainsi être utilisés). Montant : 150 € la journée.

Accord du Conseil.

VENTE MAISON 27 RUE DU PETIT BOURG – NOUVELLE OFFRE

Dans sa dernière séance le Conseil Municipal avait donné une suite favorable à la proposition de Mr Antoine PALMERINI pour l'acquisition de la maison située au 27 rue du Petit bourg au tarif de 20.000 € **MAIS** sans pouvoir répondre favorablement à ses deux conditions.

Mr PALMERINI a été avisé et a remis une nouvelle offre conjointement avec Mr Jean-François MICHAUD :
« Offre d'achat, négociable, sur la base de 50 000 Euros (Cinquante Mille Euros), sans clause suspensive, pour la totalité des deux biens (en s'engageant à continuer de loger gratuitement Mme Jeannette DAVID). En effet, compte tenu de l'importance des travaux à engager pour la restauration du bien « ex-Braun » certains de ces travaux devront être effectués en fonction du bien sur rue (par exemple : révision de l'ensemble des toitures, ravalement commun, etc.) »

Après avoir pris connaissance de la nouvelle offre de Mrs PALMERINI et MICHAUD, le Conseil Municipal ne pouvant se prononcer pour un bien appartenant au CCAS (maison actuellement occupée par Mlle Jeannette DAVID) charge Mr le Maire et Président du CCAS de présenter la demande lors de leur prochaine séance.

REGIES DIVERSES

La commission des finances propose au Conseil Municipal les changements de tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2010 :

Photocopies : 0.25 € la copie noir/blanc
0.50 € la copie couleur

Aquagym : 4€ la séance pour les habitants de la commune (ticket jaune)
5€ la séance pour les hors communes (de nouveaux tickets seront réalisés – couleur rouge)

Leçons particulières : 8€ la séance (ticket orange)

Entrées piscine : pas de changement – 1€ l'entrée (ticket bleu)

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission des finances et dit que l'application sera effective au 1^{er} janvier 2010.

En ce qui concerne la tarification des scolaires et des centres de loisirs elle sera revue en mai prochain.

LOCATION SALLES – ANNEE 2010

- **Salle des fêtes**

La commission des finances propose d'établir un seul tarif pour la location de la salle des fêtes (incluant la cuisine) avec un tarif été et un tarif hiver et ce, en pratiquant une augmentation de 2%.

Accord du Conseil Municipal.

<u>HABITANTS DE LA COMMUNE</u>	<u>2010</u>	<u>Tarif WE</u>
Location totalité de la salle des fêtes: TARIF ETE	242 €	368 €
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	336 €	463 €

Location petite salle des fêtes : TARIF ETE	178 €	
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	273 €	
<u>HABITANTS HORS COMMUNE</u>		
Location totalité de la salle des fêtes : TARIF ETE	388 €	505 €
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	482 €	600 €
Location petite salle des fêtes : TARIF ETE	230 €	
TARIF HIVER (du 01/10 au 30/04)	324 €	
Caution + attestation d'assurance à chaque location	350 €	
<u>ASSOCIATIONS (au-delà des 2 locations gratuites)</u>		
<u>Location salle des fêtes</u>		
Tarif ETE	90 €	
Tarif HIVER (du 01/10 au 30/04)	140 €	

<u>Location marché couvert</u> En dehors des jours de marchés	106 €	
<u>Salle du stade</u> Location juillet / aout uniquement Chèque de caution + quittance d'assurance à chaque location	79 € 160 €	
<i>Location gratuite pour les jeunes – 18 ans (habitants de Latillé)</i>		
<i>Une location de salle gratuite / an pour les employés communaux</i>		

Un état des lieux sera réalisé par un élu et un planning sera établi.

TARIFS CONCESSION CIMETIERE – COLOMBARIUM – ANNEE 2010

- **Concessions cimetière**

	<u>2010</u>
TRENTENAIRE	63 € le m ²
CINQUANTENAIRE	95 € le m ²
PERPETUELLE	120 € le m ²

- **Colombarium**

	2010
30 ANS	305 €
50 ANS	510 €

LOCATION GARAGES – ANNEE 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 2% soit une location de 44€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2010.

LOCATION LOGEMENTS – ANNEE 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les loyers à compter du 1^{er} janvier 2010 et ce, selon l'indice de référence des loyers :

- * 6 RUE DE LA VERMINETTE : 239.96 €
- * 8 RUE DE LA VERMINETTE : 426.91 €
- * 6 PLACE ROBERT GERBIER : 489.19€ + 95 € de charges

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Par application des dispositions de l'article 1585 A du code général des impôts, la taxe est due sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature.

Elle est exigible sur la base des permis de construire délivrés ou des procès-verbaux constatant la réalisation de constructions non autorisées.

Elle est applicable par délibération du conseil municipal (valable pour une durée minimale de 3 ans et non modifiable dans ce délai), dans les communes de moins de 10 000 habitants.

La TLE est perçue au profit de la commune ou de certains groupements de communes compétents pour la réalisation d'équipements d'infrastructure.

Formule de calcul : $TLE = (VF/m^2 \times SHON \text{ en } m^2) \times \text{taux}$

VF : Valeur Forfaitaire

SHON : Surface Hors Oeuvre Nette

Le conseil municipal détermine le taux de la TLE, qui peut varier entre 1 et 5%.

Elle est payée en deux fois, un an et demi et trois ans après la date de délivrance du permis de construire ou de l'autorisation en tenant lieu, sauf pour les petites sommes qui sont payables en une seule fois.

La commission des finances propose un taux de 1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer à partir du 1^{er} janvier 2010 la taxe locale d'équipement au taux de 1%.

LAEPI

La proposition concernant les lieux d'accueils enfants/ parents itinérants (LAEPI) a été entérinée.

Les familles se rendront donc désormais dans les communes de Chalandray, Benassay, Maillé, Chiré en Montreuil et Vouillé.

COMITE DE JUMELAGE

Rencontre a eu lieu les 28/29 novembre dernier à Montederramo.

Sont partis : Mme REAU, Présidente – Mr THIBAUT trésorier – Mr BRUN secrétaire – Mr le Maire – Mme FERNANDES adjointe.

L'accueil a été extraordinaire.

La région est magnifique, la commune très étendue (13.000 ha) avec de nombreux villages.

Prévision de venue à LATILLE au mois d'avril prochain.

TRAVAUX D'ISOLATION A LA SALLE DES FETES – LOGEMENTS COMMUNAUX

DEMANDE DE SUBVENTION

Des travaux d'isolation du plafond de la salle des fêtes vont être entrepris semaine prochaine.

Le montant du devis s'élève à la somme de 3038.71 €HT.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la SOREGIES et du CONSEIL GENERAL et ce, dans le cadre des aides sur l'économie d'énergie.

Ce dossier pourra être conjointement déposé avec celui sur les changements des huisseries des logements communaux (montant du devis : 3989.52 € HT).

Ces travaux seront entièrement autofinancés.

FESTI 86

L'association FESTI 86 connaît de grosses difficultés et s'interroge sur son devenir.

Le Conseil Général va réduire considérablement sa participation financière (actuellement le financement est à hauteur de 80%).

En effet, la règle d'intervention du Département est liée à la participation des communes. L'idéal serait que la somme des subventions attribuées par les collectivités représente 50% de la subvention du Conseil Général.

Pour les communes recevant les spectacles (Vouillé – Latillé – Béruges), la somme de 4300 € serait à répartir entre elles. Le Conseil Municipal propose une péréquation entre les 3 communes (selon le nombre d'habitants) afin de déterminer la quote-part de chacune.

De plus, il est ajouté que dans l'éventualité de l'obtention d'une subvention du pays, l'association FESTI86 souhaiterait transférer leur siège social à Vouillé ou Latillé.

Considérant que la commune participe déjà financièrement à FESTI 86 en mettant à disposition gratuitement la salle des fêtes 2 week-ends complets et que cela représente la somme de 1200 €,

Considérant que la priorité reste l'aide aux associations locales,

Considérant qu'à la lecture du bilan financier et prévisionnel de FESTI 86 il s'avère que les charges de fonctionnement pourraient être revues à la baisse,

Considérant que la Communauté de Communes pourrait prendre en charge la totalité de la subvention sollicitée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention ainsi qu'au transfert du siège social de FESTI86 à LATILLE

ATELIER CUISINE – COURTE ECHELLE

En collaboration avec le Centre Socio Culturel, la Courte Echelle souhaite mettre en place 1 atelier cuisine les 2nd mardi de chaque mois de 10 h à 15 h – il est demandé à la commune l'autorisation d'utiliser les cuisines de la salle des fêtes (étant précisé que le nettoyage serait réalisé par les participants à l'atelier).

Après un très large débat, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, souligne la pertinence et l'intérêt d'un tel projet mais demande un dédommagement financier à la Communauté de Communes à hauteur de 1000 €/an au titre de :

- compensation de la mise à disposition de la cuisine
- compensation pour l'utilisation de la petite salle des fêtes. En effet, compte tenu de l'heure de départ des participants, le conseil en déduit que le groupe mange sur place les plats préparés par l'atelier, d'où une utilisation de la petite salle (utilisation non mentionnée dans la demande).

QUESTIONS DIVERSES

- cessation d'activités de la station service au 1^{er} janvier 2010. De nouvelles normes sont mises en place à l'échelle européenne pour l'étanchéité des cuves et Mr DUTHEIL ne souhaite pas engager des frais.

Détermination du choix de la station pour le carburant des véhicules communaux : sera effectué en fonction des déplacements des services : SUPER U et station à VASLES

- autorisation est donnée à la pacifique tennis pour utiliser la salle de la Mauvetterie le mercredi après-midi de 14 h à 15 h 30.

- les arbres à proximité de la salle des fêtes sont envahis par des chenilles processionnaires et il convient de les couper. Accord du conseil.

- changement des néons au gymnase – école maternelle – piscine : le choix est porté pour des néons basse consommation. Accord du conseil.

- réunion à programmer avec tous les Présidents d'associations afin de leur présenter la réglementation à appliquer lors de manifestations organisées à la salle des fêtes (suite obtention de la licence 1).

- confirmation de la fermeture des bureaux de la poste tous les après-midi à compter du 1/02/2010.

- lecture du courrier des habitants de la planche concernant le stationnement régulier des gens du voyage devant les colonnes de tri à la station d'épuration. Les habitants déplorent un manque d'hygiène, un problème d'accès à ces colonnes, ce lieu n'étant pas du tout adapté pour les accueillir.

Dans un premier temps le Conseil décide d'installer un panneau « stationnement interdit aux gens du voyage » ainsi que des pierres pour délimiter l'accès aux colonnes de tri sélectif. Il conviendrait que la Communauté de Communes prenne ses responsabilités en réalisant une aire d'accueil sur le territoire communautaire.

- déviation poids lourds : Monsieur le Maire présente le plan à l'ensemble du conseil. La Communauté de Communes prendra à sa charge 17.50% du montant des travaux soit environ 80.000 €. Les travaux devraient débiter en mai 2010.

- Après-midi récréatif : remplacera le repas offert aux aînés par la commune – La date du 17/01 est retenue.

- apéritif offert par la commune à la soirée des DSB le 23/01 : il sera réalisé par l'association

- logement de l'école : le logement jouxtant la cantine scolaire est libre et pourrait être mis à disposition de l'ADMR. Prévoir une visite pour un état des lieux avec les responsables de l'association.

- commission des finances : mercredi 30 janvier à 15 h 30

- prochaine réunion Conseil : mardi 2 février à 18 heures

LA SEANCE SE LEVE A 21 H 30